

Témoins.

Revue trimestrielle du SNJ-CGT

Nouvelle série – N° 44 – Avril – Mai – Juin 2011 – 2,30 €

JOURNALISTES WEB

plutôt jeunes,
plutôt
précaires...



Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 81 78. Télécopie 01 48 51 58 08.

E-mail : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snj.cgt.fr



**Stéphane Taponier,
Hervé Ghesquière et
leurs accompagnateurs
enfin libres !**

Carglass répare, Carglass attaque

Des cadres mobilisés un week-end entier pour le lancement d'un nouveau logiciel à qui on apprend, « dans les moments difficiles », à crier: « Nous sommes les meilleurs ! » Des téléopérateurs dont le temps de travail est « minuté, jusqu'à la pause pipi ». Un dirigeant de centre de réparation qui fait « du 6-21 heures », conscient de la pression exercée sur son équipe et qui finira par démissionner. Cela se passe chez Carglass, l'entreprise de remplacement de pare-brise « disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an ». *La Mise à mort du travail*, documentaire de Jean-Robert Viallet diffusé en octobre 2009 sur France 3 et couronné du prix Albert Londres 2010, raconte tout cela. Carglass n'a pas apprécié. La société a attaqué en justice, jugeant trois extraits « attentatoires à son honneur et à sa réputation ». Elle réclamait le retrait des passages en cause et 200 000 € de dommages et intérêts. « Il n'y a diffamation dans aucun des trois points soulevés », a rétorqué le tribunal de Paris début mars. Les occasions de nous réjouir ne sont pas si nombreuses. Ne boudons pas notre plaisir.

“Ménages” ou “collaborations extérieures” ?

L'affaire du “ménage” effectué par Nelson Monfort, le commentateur sportif de France Télévisions, au profit d'Areva a remis sur la table une pratique honteuse de la profession, contraire aux principes de la charte de Munich. Le SNJ-CGT de France Télévisions a rappelé au PDG, Rémy Pflimlin, que « depuis des années, les élus journalistes du SNJ-CGT » réclament « que soient interdits les “ménages”. [...] Ces pratiques gangrènent la profession et ternissent l'image de l'ensemble des journalistes de France Télévisions. Les directions successives n'ont jamais voulu accéder à ces demandes. Elles sont responsables de ce qui arrive aujourd'hui. » « Si une sanction devait être prononcée contre Nelson Monfort, nous demanderions par souci d'équité, et afin que la presse ne s'empare pas de nouveaux cas, que chaque contrevenant écope de la même sanction », précise le syndicat. Le PDG a répondu... à côté de la plaque. Il évoque les « collaborations extérieures », qui ne sont « possibles que pour une durée strictement limitée et sous réserve d'une autorisation expresse du responsable hiérarchique ». « Ménages », « collaborations extérieures » : on ne parle pas de la même chose.

Recherche témoin atypique

« Nous recherchons une maman ado qui vient ou qui est sur le point d'accoucher et de garder l'enfant (idéalement en couple) » ; « Vous vous lancez avec vos proches dans un voyage insolite à moto, en voilier, une randonnée, un trekking » ; « Vous avez plusieurs enfants et l'un d'entre eux est surdouré »... Voici quelques profils de témoins pour des émissions de télé présentés sur journalistev.com, qui s'est spécialisé dans ce genre d'annonces. On passe du sujet a priori sympathique – « de jeunes agriculteurs qui ont ou vont monter leur propre exploitation » – au archiréchauffé et au franchement racoleur : « Après le décès de votre conjoint, vous avez découvert sa double vie. » Le site explique que les « témoins aux profils spécifiques, parfois atypiques, donnent du corps, du relief et de la matière à une émission », mais sont « souvent difficiles à dénicher ». Heureusement, journalistev.com fait le lien. De quoi monter de toutes pièces des « sujets de société » ?

Retrouvez d'autres articles sur notre site, www.snj.cgt.fr, en complément de ce numéro à la rubrique : **Le syndicat / Publications / Témoins / Témoins 44**

EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 48 18 81 78 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins.

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.

Ont collaboré à ce numéro : Stéphane Antoine, Georges Bartoli, Amel Bejaoui, Dominique Candille, Thierry Cerinato, Martine Chevalet, Michel Diard, Jean-Marie Dinh, Elisa Drago, Ludovic Finez, Christian Furling, Patrick Kamenka, Sabine Mellet, Patrick Pinault, Alain Vernon.

Photos : Marc Dubois, Mathieu Hébert, Julien Kraub, Thomas Ribolowski.

Dessins : Christian Antonelli, Babouse.

Révision : Francis Ambrois.

Secrétaire de rédaction : Jean-Gérard Cailleaux.

Rédaction graphique : Bernard Rougeot.

Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Allages (01 41 98 37 97)

Commission paritaire : 0911 S 06290. N° ISSN : 1281-1343

Témoins.

Nouvelle série, n° 44 - Avril - Mai - Juin 2011

SOMMAIRE

PROFESSION 2.0
Le journaliste Web : plutôt jeune, plutôt précaire 4
L'Équipe : site (très) rentable, journalistes exploités 5
Le Parisien : Devenir "la référence plurimédia". Mais dans quelles conditions ? 6

DÉONTOLOGIE
Code de déontologie : de quoi parle-t-on ? 7

MÉDIAS
PAF : à droite toute ! 9

AUTO-ENTREPRENEUR
En route pour l'auto-journalisme ? 10
Les pratiques hors-la-loi de France 24 10

SOUFFRANCE AU TRAVAIL
Les journalistes sont-ils à l'abri ? 12
À la Marseillaise, une enquête pour décrire le malaise 14

PQR
Groupe Voix du Nord : Fusion et bimédia, tout reste à négocier 15

COMMISSION ARBITRALE
La constitutionnalité réaffirmée 16

PHOTOJOURNALISME
Bayard ne veut pas de journalistes "cartés" 17

AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR FRANÇAIS
Chronique d'un gâchis 19

DISTRIBUTION
La distribution, un enjeu pour la liberté de la presse 20

INTERNATIONAL
Turquie : "Libérez les journalistes emprisonnés !" 22
Tunisie : après la révolution, la presse tunisienne peine à se relever 23
Enfin libres après 547 jours de détention 24

VIE SYNDICALE
Fiscalité des journalistes, la guérilla continue .. 25
Les élections à... 25

NEWS
En direct des rédactions 26

Restons mobilisés !



Enfin libres ! Revoir nos deux confrères de France Télévisions en si bonne forme après dix-huit mois de captivité nous a tous émus. Et quelle leçon pour la profession ! Dès son arrivée au siège de France Télé, « sa maison », Hervé Ghesquière a mis les choses au point : « *On a juste fait notre boulot de journalistes* », « *on n'a pas pris des risques inconsidérés* ». Il a affirmé qu'il éprouvait « plus que jamais » l'envie de faire son métier et que les journalistes se devaient d'aller dans les zones à risques. Quelle réponse à l'attitude scandaleuse du pouvoir, que le SNJ-CGT n'a cessé de dénoncer depuis la prise d'otages ! Black-out sur l'identité de nos collègues pendant de longs mois, propos indignes de Nicolas Sarkozy et de Claude Guéant sur leur inconscience, du général Jean-Louis Georgelin sur le coût des opérations de recherche... Non, nous n'oublierons pas ces paroles et ce climat nauséabond. Décidément, la liberté de l'information est un combat, en Afghanistan comme en France. Les salariés de l'AFP en savent quelque chose. Ils ont réussi, grâce à une mobilisation exemplaire, à faire reculer leur direction et les sénateurs de l'UMP, qui tentaient en catimini de démanteler le statut de la troisième agence mondiale de presse. Ce statut a été adopté à l'unanimité par le Parlement en 1957, après une approbation des salariés par référendum. Il lui garantit de ne pas tomber sous le « contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ». Il définit la mission d'intérêt général de l'AFP : diffuser « une information exacte, impartiale et digne de confiance », gage de démocratie dans notre pays. Oui, la lutte a payé, une fois de plus. Cette victoire est source d'espoir. Elle nous montre la voie face à un pouvoir décomplexé, isolé dans sa tour d'ivoire et tentant de passer en force.

Un pouvoir qui n'a cessé de favoriser ses amis du Fouquet's, depuis le fameux « paquet fiscal » de l'été 2007 (un manque à gagner de vingt-cinq milliards d'euros pour la collectivité), avant de devoir faire marche arrière cette année face à l'état catastrophique des comptes publics. Mais pas d'inquiétude pour les riches contribuables : la diminution très forte de l'impôt sur la fortune est là pour les consoler. Victoire encore que cet « enterrement de première classe », le 15 juin dernier, de la commission Frappat. Une commission chargée par le pouvoir sarkozyste de réfléchir à un code de déontologie des journalistes. Le texte proposé, à l'inverse de la charte de Munich, était à sens unique : laisser le journaliste seul face à ses responsabilités ; ne rien imposer aux patrons de presse (voir page 7). On comprend pourquoi la majorité de ces derniers s'étaient empressés d'adopter le texte. C'est bien en établissant un rapport de forces, en s'opposant aux projets néfastes du pouvoir et des patrons que nous obtiendrons des résultats. Car la situation est limpide. Dans toutes les formes de presse, les directions n'ont qu'un objectif : le détricotage du statut de journaliste, la casse du métier. Plans sociaux en cascade (Mondadori, Sipa, La Tribune...) regroupement des activités, externalisation, Monopoly permanent en PQR, avec l'annonce il y a encore quelques jours du rapprochement de *la Voix du Nord* et de *la Montagne-Centre France*. Pour les managers des entreprises de presse, il s'agit de contrôler les contenus et d'abaisser les coûts de fabrication afin de dégager les marges exigées par les financiers. Il est donc urgent de libérer les journalistes soumis à la pression économique et politique !

Emmanuel Vire
Secrétaire général du SNJ-CGT

Le journaliste Web

PLUTÔT JEUNE...

PLUTÔT PRÉCAIRE

Journaliste Web, c'est sans doute le futur de la profession. Mais son présent fait rarement envie.

Par Thierry Cerinato*

À quoi ressemble un journaliste travaillant sur Internet ? Il n'est pas simple de dresser un portrait précis de ce journaliste du XXI^e siècle. La Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP⁽¹⁾) dispose de certains éléments statistiques, mais la compilation de données chiffrées n'est pas son but premier. Leur exploitation pose donc quelques problèmes : on peut, en effet, être journaliste à la fois pour un support écrit, une télévision, une radio et un site Internet. Les journalistes Internet ne représentent aujourd'hui que 1,6 % des trente-sept mille possesseurs de la carte recensés en 2009. Un chiffre faible comparé aux 66 % de la presse écrite. Ces deux secteurs sont cependant en évolution totalement opposée : la part du premier augmente tandis que la seconde diminue. Ainsi en 2009, le Web était le support de travail de 3,9 % des entrants dans la profession (première carte), deux fois plus que pour l'ensemble des journalistes. Ce qui nous donne quelques indications supplémentaires sur le journaliste Internet : il est probablement (ce sont en tout cas les caractéristiques générales des nouveaux professionnels) plutôt jeune, plutôt une femme, et plutôt précaire.

Une part de reconvertis

Les autres éléments de ce portrait brossé à grands traits viennent de l'étude régulière des dossiers de demande de carte

de presse et des enseignements plus ou moins intuitifs que les quatre élus du SNJ-CGT peuvent en tirer. Le média est jeune, ses acteurs le sont aussi. La logique, imparable, ne doit cependant pas masquer un autre type de journaliste fréquemment rencontré : les reconvertis. Ils ou elles ont eu une carrière dans un titre souvent connu, se retrouvent au chômage (licenciement, clause de cession, fin de piges...) et se lancent sur ce média qui ne nécessite pas un investissement de départ énorme. Les projets sont parfois novateurs, parfois

"Débutants ou en reconversion, rares sont les journalistes sur Internet qui échappent à la précarité"

abusivement multimédia : on ne sait plus alors s'il s'agit de faire du journalisme, de vendre des produits, d'en faire la promotion, de rabattre des clients potentiels sous couvert de comparer des prix... Débutants ou en reconversion, rares sont les journalistes sur Internet qui échappent à la précarité. Il faut pour cela travailler dans la rédaction d'un site adossé à un média déjà existant⁽²⁾ ou dont la renommée est bien établie. Doctissimo,

Caradisiac ou Mediapart en sont des exemples. En revanche, la fermeture de Bakchich rappelle la fragilité de l'économie du Web d'information. Pour le reste de la Toile, c'est la foire : piges faibles et de niveaux très disparates, indemnités ou aides de Pôle emploi qui pallient l'absence de réel salaire, piges bénévoles ou en attente d'un hypothétique règlement... Malgré quelques avancées (comme la création d'un statut d'entreprise de presse en ligne reconnu par la CPPAP⁽¹⁾), le Web reste une incroyable jungle : luxuriante et souvent sans véritable loi. ■

* Élu SNJ-CGT à la CCIJP.

(1) www.cijp.net ; Commission paritaire des publications et agences de presse : www.cppap.fr

(2) Notons qu'en créant des filiales, certains supports en profitent pour payer moins les journalistes sur Internet que ceux de la maison mère. C'est notamment le cas à L'Équipe.

L'Équipe

SITE (TRÈS) RENTABLE...

JOURNALISTES EXPLOITÉS

À la rédaction de lequipe.fr, c'est bas salaires et précarité. Les journalistes se sont mobilisés, et leur lutte a porté ses fruits.

Par Stéphane Antoine*

Signé par la quasi-totalité de la rédaction du Web, le courrier envoyé en janvier à la direction n'a pas eu l'effet escompté. Les vacances « journalière » ont certes été revalorisées de 11 %, à 100 €, et la rémunération des « live » (comptes-rendus en direct, grands pourvoyeurs de trafic) portée de 40,50 € à 50 €. Cela n'a pas suffi à démobiliser la rédaction, pas plus que les augmentations individuelles à certains titulaires. Invités à rencontrer la rédaction, les dirigeants de la holding Amaury (*L'Équipe*, *le Parisien*, *Le Tour de France*, etc.) ont décliné, déclarant « faire confiance à la responsabilité de chacun pour accompagner le développement ambitieux de l'entreprise ».

Un rapport de forces durable

Si les journalistes de lequipe.fr n'ont pas obtenu entière satisfaction, leur lutte n'est pas un échec. Ils ont instauré un rapport de forces. Deux pigistes ont été élus récemment à la délégation unique du personnel et l'un d'eux a même été désigné secrétaire du comité d'entreprise. La limite des douze piges mensuelles a été levée et les élus ont obtenu le remboursement de la Carte orange pour les pigistes.

Cette mobilisation a sans doute pesé aussi dans l'inflexion du projet de rapprochement Web/papier, le grand chan-

tier du groupe L'Équipe dans les prochains mois. Alors qu'il semblait d'abord être question de la mutation de quelques rédacteurs du Web au quotidien, les dernières informations recueillies laissent présager un transfert plus massif et plus conforme aux souhaits de la rédaction du Web. Entre-temps, la direction de la SNC L'Équipe a continué à solliciter les journalistes des deux sociétés pour travailler sur les deux supports sans aucun accord ou avenant.

Les élus de la SNC L'Équipe (SNJ-CGT et SNJ) et de L'Équipe 24/24 (SNJ et CFDT) ont d'ores et déjà adopté une résolution qui rappelle quelques principes : à travail égal, statut égal (à commencer par les salaires et les conditions de travail) ; tout travail effectué par un salarié pour une autre entreprise du groupe doit être encadré par le contrat de travail et/ou un accord d'entreprise ; l'évolution du contenu de travail de chaque salarié doit se décider avec lui ; l'organisation des relations de travail entre les différents supports (quotidien, périodiques, Web, télévision) doit faire l'objet d'accords d'entreprise. Après avoir longtemps misé sur le cloisonnement de ses rédactions, le groupe L'Équipe aura désormais plus de mal à diviser pour mieux régner. ■

* Secrétaire SNJ-CGT du CE de la SNC L'Équipe.

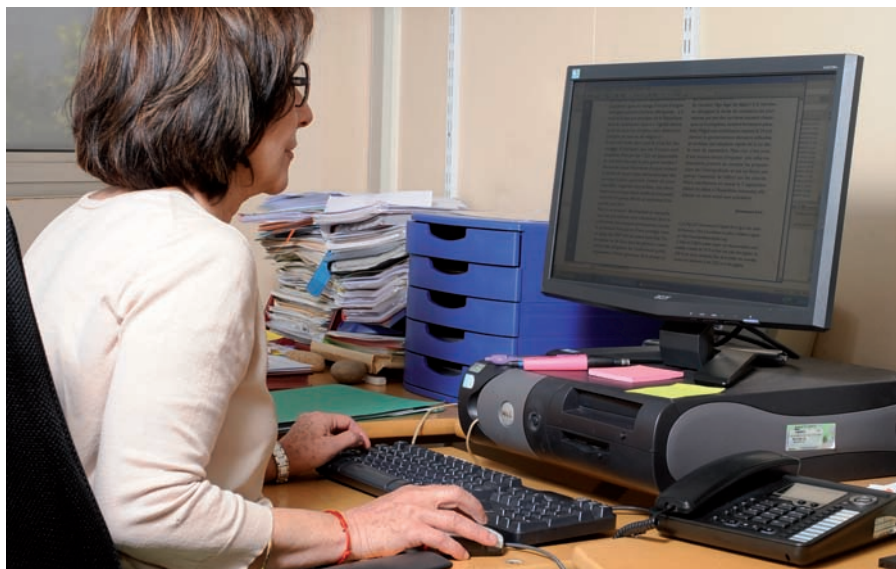
Le Parisien

DEVENIR "LA RÉFÉRENCE PLURIMÉDIA"

MAIS DANS QUELLES CONDITIONS ?

Le Parisien multiplie les chantiers, dans un contexte d'économies effrénées, au détriment des salariés.

Par Martine Chevalet*



Comme cette internaute, de plus en plus de personnes vont chercher de l'information sur Internet. De l'autre côté de l'écran, les conditions de travail des journalistes laissent parfois à désirer...

Au *Parisien*, la direction s'est adjoint les services du cabinet Bain and Co (l'un des plus renommés et les plus chers de la place de Paris) pour réfléchir à un nouveau projet d'entreprise faisant du titre « la référence plurimédia ». En attendant ce grandiose projet, prévu initialement pour le mois de juin puis reporté à septembre¹, la direction prend le pouls des services sur les économies réalisables à l'échelle du groupe. Avec des ballons d'essai du style : « Est-il bien normal qu'il y ait cinq photographes du groupe Amaury pour couvrir un match de foot secondaire ? » Ou encore : « Le groupe ayant déjà une offre sportive très riche avec *l'Équipe*, faut-il conserver autant de pages sports au *Parisien* ? »

Suppressions de postes à la moindre occasion

Dans ses points d'étape devant la rédaction, le directeur général, Philippe Carli, a évoqué lui-même les synergies et économies à trouver à l'intérieur du groupe. Il s'est ainsi demandé s'il était normal d'avoir plusieurs plans comptables. Visiblement, la diversité des plans comptables est mise au même niveau que la diversité éditoriale. Pour économiser, tout devient envisageable, même l'appauvrissement de notre offre éditoriale. Quant à la rédaction du *Parisien*, on continue de supprimer

Quand le facultatif devient obligatoire

Une rédaction Web de treize personnes a été créée au *Parisien* il y a trois ans. En décembre dernier, le SNJ-CGT a dû réclamer une réunion spécifique à ce service, où trop de dérapages étaient signalés, notamment des dépassements d'horaires. Le SNJ-CGT est également intervenu sur l'alternance du travail de jour et de nuit d'une semaine à l'autre, particulièrement éprouvante pour la santé. Par ailleurs, la direction fait pression depuis plusieurs mois pour accroître

la contribution au site des journalistes de la rédaction (environ deux cent trente « écrivains »). Depuis un accord de 2008 particulièrement défavorable aux journalistes (au mieux 42 € par mois), ils sont supposés rédiger, facultativement, des petites « alertes » de 500 signes. Ils ne sont pas obligés de répondre à des commandes spécifiques, ce qui chagrine la direction qui a discrètement introduit il y a peu, dans les éditions régionales, le logiciel Léa, permettant aux

rédacteurs de mettre en ligne directement textes et images. Le SNJ-CGT a alerté les journalistes : le facultatif risque de vite devenir obligatoire, entraînant une surcharge de travail ingérable et une transformation du journalisme de terrain en un travail de « technico-rédactionnel » qui dénaturera le métier. Des confrères nous font déjà part de surcharges insupportables et de dégradation des conditions de travail.

M. C.

mer des postes à la moindre occasion, en ne remplaçant pas les départs. Les CDD sont utilisés comme des rustines. Bref, tout cela ne crée pas les conditions d'un engouement pour relever les défis du plurimédia, dont la rédaction sait par avance

qu'elle ne percevra, comme d'habitude, les retombées qu'a minima. ■

* Déléguée syndicale et déléguée du personnel SNJ-CGT au Parisien.
1. Avec les élections du personnel en juin, ce n'était peut-être pas le moment idéal.

Code de déontologie : de quoi parle-t-on ?

Depuis les États généraux de la presse, on parle beaucoup de la définition d'un code de déontologie. Un code à la sauce patronale, bien entendu.

Par Alain Vernon*

Déontologie : théorie des devoirs moraux et ensemble de droits régissant une profession. » Depuis quelques années, la déontologie chatouille beaucoup la réflexion des patrons de presse et des politiques. Plus précisément depuis que Nicolas Sarkozy a voulu des États généraux de la presse en 2008, suivis comme par hasard du travail du groupe des « sages » en 2009 et de la rencontre aux Assises du journalisme de Strasbourg en 2010. En grande forme, Nicolas Sarkozy avait d'ailleurs prononcé cette phrase énorme devant des confrères : « Vous, les journalistes, êtes là pour mieux faire comprendre mes réformes. » Reconnaissons-le, patrons de presse, politiques et journalistes font un même constat : la défiance du public vis-à-vis des médias. Seulement, au SNJ-CGT, notre analyse diverge de celle suggérée par les plus hautes instances de l'État. Les lignes éditoriales, les conditions de travail des journalistes, la mainmise des grands groupes industriels sur l'information, la concurrence sauvage du Net et l'absence d'indépendance juridique des rédactions contribuent largement au discrédit de notre profession. Et parfois aussi, hélas ! l'absence de courage de certains confrères.

Ils voulaient aller vite

Alors, pour paraît-il mieux encadrer cette sacro-sainte déontologie, et sans jamais se remettre en cause, les patrons



de presse et leurs sbires, en place au sein même des rédactions ou en retraite, nous proposent aujourd'hui des règles, des devoirs, des instances capables de remettre de l'ordre dans une profession qui dérape et s'égare. Un ancien journaliste du *Monde* et

de *la Croix*, Bruno Frappat, a même fait du zèle sarkozyste en présentant aux syndicats de journalistes, le 7 décembre 2010, dans une « réunion informelle et à huis clos », un projet de code de déontologie. Ce dernier devait tout de même déboucher, ►

selon les patrons de presse présents, sur une quasi-décision de création de ce code, voire d'une instance de surveillance des journalistes dans le genre « Ordre des journalistes », comme pour les médecins. À cette réunion, les syndicats de journalistes se sont élevés contre cette précipitation, le SNJ-CGT par la

ce que cette charte de Munich soit annexée à la convention collective des journalistes. Le SNJ-CGT défend bec et ongles cette bonne vieille charte, dont on fête cette année les 40 ans. Toilettée par nos soins, elle reste pour nous la base de notre conduite, de nos droits et devoirs devant les citoyens et devant nos pairs.

ne tiennent pas à la mettre en avant, tout simplement parce qu'elle les empêche de nous manœuvrer. En ignorant volontairement ce qui fait la fierté de notre profession, ces mêmes patrons font ainsi croire qu'il manque à l'exercice de notre métier les fondamentaux d'une déontologie indispensable à notre crédibilité. Ce qui est dangereux, par exemple, dans le projet Frappat, c'est cette facilité avec laquelle on nous suggère de livrer nos sources ou de prendre davantage en compte l'avis du public, alors que la force même de notre profession réside dans notre indépendance vis-à-vis de tous les lobbies. Les politiques savent nous trouver pour vendre leurs programmes, leurs exploits publics ou privés, mais nous montrent du doigt lorsque notre indépendance ne les sert plus. Restons vigilants dans l'évolution de ce dossier et n'hésitez pas à recenser toutes les tentatives faites pour condamner la charte de Munich ou les outils qui protègent encore notre profession. ■

* *Élu au bureau national du SNJ-CGT. 1. Dans sa proposition, le SNJ-CGT a notamment pris en compte l'arrivée des nouveaux médias, l'évolution des droits d'auteur ou encore les partenariats « événementiels » dans les médias.*

“La charte de Munich [...] est d'une étonnante modernité, et si les patrons de presse l'avaient appliquée à la lettre depuis sa naissance, on observerait moins de dérives”

voix de son secrétaire général, puis FO, la CFDT et le SNJ. Cependant, FO a « fait du FO », avec un discours difficile à suivre et semant un certain trouble, tenu par deux voix divergentes. La CFDT a « fait du CFDT » : l'USJ-CFDT a défendu la charte de Munich mais en proposant aussi l'idée d'une instance professionnelle de médiation paritaire et ouverte à la société civile. Elle était donc finalement favorable à un « ordre ». Le SNJ a temporisé, pour finalement produire « son » texte, comme il a l'habitude de faire en syndicat « référent ». La bonne nouvelle, c'est que tous les syndicats sont favorables à

Ce toilettage répond à un certain besoin de modernisation devant les changements intervenus depuis¹.

Modernité de la charte de Munich

La charte de Munich, rédigée et approuvée les 24 et 25 novembre 1971, a été adoptée depuis par la FIJ (Fédération internationale des journalistes) et la plupart des syndicats de journalistes en Europe. Elle est d'une étonnante modernité, et si les patrons de presse l'avaient appliquée à la lettre depuis sa naissance, on observerait moins de dérives. Mais ces derniers, comme les politiques,

Charte de Munich et “code Frappat” : deux logiques incompatibles

La « déclaration des devoirs et des droits des journalistes » est plus connue sous le nom de charte de Munich. Elle stipule que « tout journaliste digne de ce nom » se doit de « respecter la vérité », « défendre la liberté de l'information », s'interdire les « méthodes déloyales », « respecter la vie privée », « rectifier » ses erreurs, préserver « la source des informations obtenues confidentiellement », « s'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation », refuser tout « avantage » pour publier ou ne pas publier une information, « n'accepter

aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs », ou encore « n'accepter de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction ». En contrepartie, elle lui reconnaît le « libre accès » aux « sources d'information », le droit de s'opposer à une directive « contraire à sa conviction ou à sa conscience ». « L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise » et « consultée » sur « la composition de la rédaction ». Enfin, droit fondamental du journaliste, celui de bénéficier « des conventions

collectives » et d'« un contrat personnel assurant la sécurité matérielle et morale de son travail », lui assurant « une rémunération [...] suffisante pour garantir son indépendance économique ». Une liste de bonnes intentions Rien de tout cela, bien sûr, dans la proposition de « code Frappat », qui renvoie le journaliste à sa seule responsabilité personnelle et liste les bonnes intentions : « information de qualité », « exactitude des faits », « rigueur », « vigilance critique », respect de la « présomption d'innocence »,

« ne pas nourrir la haine, les discriminations ou les préjugés »... Qui pourrait être contre ? Mais franchement, quoi de nouveau depuis Munich ? En revanche, Bruno Frappat se garde bien de fixer tout devoir aux employeurs. Et, proposition particulièrement grave de la part d'un ancien confrère, il ordonne au journaliste de tenir « informé son supérieur hiérarchique de la nature de ses sources ». Pas étonnant qu'avec un tel contenu, le « code Frappat » ait été si bien accueilli par les patrons de presse.

Ludovic Finez

PAF : à droite toute !

Défendre les idéaux de gauche serait-il une tare, aujourd'hui, pour accéder au concert médiatique ?

Par Alain Vernon

On ne peut plus suivre un débat politique ou de société à la télévision sans avoir la désagréable sensation que les chroniqueurs ou intervenants ponctuels ont été choisis en fonction de leur sérieux penchant pour les idées de droite. Le nom d'Éric Zemmour cristallise ce ressentiment en une figure emblématique, teigneuse, et pour tout dire de tête à claques du PAF français. Car être condamné pour propos racistes et continuer, du moins dans un premier temps, de piger sur le service public, avec le respect affiché des députés UMP, avouez qu'il s'agit là d'une véritable provocation. Aujourd'hui, ces figures récurrentes des médias distillent un venin verbal insupportable, offrant à tous ceux qui pensent de la sorte sans oser le dire de bonnes raisons d'afficher désormais haine de l'étranger, racisme, discrédit des idéaux de gauche et, pour finir, légitimation de tout ce que les voix officielles gouvernementales déclarent quasi quotidiennement. On comprend surtout que pour préparer la réélection du président sortant Sarkozy, plusieurs médias liés au pouvoir par la loi ou le business n'ont pas hésité à afficher une propagande droite totalement décomplexée, visant

surtout à convaincre que les discours d'ostracisme et de stigmatisation sont désormais un mode de pensée respectable, comme si la montée du Front national accordait un sceau de dignité à tous ces discours initiés souvent par les ministres eux-mêmes.

Le chacun pour soi

Bref, ça pue le fascisme, le repli sur soi, et notre démocratie se transforme peu à peu en « démocratie ». Le plus inquiétant, peut-être, c'est que les idéaux de gauche ne progressent pas forcément dans l'opinion, même si on peut s'attendre à un retour du PS au pouvoir, relancé par le ras-le-bol du sarkozysme. Car le venin distillé dans les médias par nos apprentis sorciers modernes s'accompagne de l'idée que la gauche de la vraie transformation n'est plus en phase avec l'évolution de la société. On voit bien depuis longtemps que le capitalisme tire sa force de son pouvoir à fasciner les individus dans la réussite du chacun pour soi : le culte du narcissisme, la société de consommation, le « je », le présent qui prime sur le futur. Tout cela est incompatible avec la perception du futur, dont la

gauche voudrait tirer sa force. Pour la droite, le libéralisme amène la jouissance du présent sans se soucier de l'avenir. Pour la gauche, l'avenir est au contraire synonyme d'espérance et de modernité, mais la modernité, à droite, c'est le « tout, tout de suite ». Voici quelques raisons de penser qu'au-delà du positionnement médiatique de la droite avant la présidentielle, il y a danger à voir les idées du PAF, style Zemmour, conforter le public dans cette notion : l'histoire de l'homme passe par la droite. D'ailleurs, le linguiste et philosophe italien Raffaele Simone l'a bien compris dans son ouvrage *le Monstre doux* (Gallimard). Simone évoque le déclin des appartenances subjectives de classe, la démobilisation politique des catégories populaires liée à l'affaiblissement des partis de gauche, l'éclatement de la société et son déclasserement social, le vieillissement de la population... Autant de signes défavorables aux ambitions d'une gauche idéaliste, voire révolutionnaire. Ou alors, le capitalisme est si mal en point qu'il essaie désespérément de convaincre, grâce aux médias, que notre système économique et social actuel reste le seul acceptable face aux périls venus d'ailleurs. ■

En route pour... l'auto-journalisme ?

Au mépris des textes, la Commission supérieure a accordé des cartes de presse à des auto-entrepreneurs. Une atteinte grave portée au statut du journaliste.

Par Thierry Cerinato*

Quelques décisions récentes de la Commission supérieure, instance d'appel de la CCIJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels), sont très inquiétantes pour notre profession. Dès l'origine, le statut d'auto-entrepreneur a semé la confusion. Bercy avait inscrit les journalistes parmi les professionnels susceptibles d'y avoir recours, avant de revenir, notamment à notre demande, sur sa décision. « Les activités rattachées au régime général de la Sécurité sociale (par exemple les artistes auteurs relevant de la Maison des artistes) ne peuvent pas bénéficier du régime de l'auto-entrepreneur. »

La précision paraissait claire, le code de la Sécurité sociale définissant le journaliste comme un salarié. De plus, de nombreux articles de la loi de 1935 évoquent directement ce statut.

Le leurre de l'indépendance

Le doute persiste cependant. D'abord, dans l'esprit de certains journalistes. On en a vu négocier une rupture conventionnelle en mars pour reprendre en septembre une collaboration avec le même titre mais cette fois en tant qu'auto-entrepreneurs. Le doute persiste également à l'UAE (Union des auto-entrepreneurs), association

influente qui classe toujours parmi les métiers éligibles le « journaliste indépendant ».

Il faudrait un autre article pour expliquer en quoi cette « indépendance » est un leurre absolu pour un auto-entrepreneur, réduit à l'état de fournisseur (d'un reportage, d'un texte,

d'une vidéo...) et qui n'aura aucun recours en cas d'interruption des « commandes ». Cela, parmi bien d'autres raisons, explique pourquoi la CCIJP a systématiquement refusé les demandes de cartes de la part d'auto-entrepreneurs.

Depuis toujours, la Commission supérieure avait suivi celle-ci dans les cas de travailleurs indépendants (inscrits à un registre quel qu'il soit, comme toute profession libérale). Le nouveau président de cette commission, un magistrat nommé fin 2009, s'est démarqué de ses prédécesseurs⁽¹⁾. Au mépris de

la directive du ministère des Finances, il a attribué des cartes de presse à des auto-entrepreneurs, partant du principe qu'il y avait « présomption de contrat de travail ». Au regard des différentes décisions prises, cela ne vaut, dans son esprit, qu'en cas d'employeur unique, une distinction plutôt curieuse. Dans ses attendus, le magistrat concède qu'il y a une anomalie (une escroquerie, dirait l'Urssaf, ainsi privée de nombreuses cotisations) dans la relation entre l'employeur et l'employé. Il avale cependant celle-ci en accordant la carte. C'est plutôt aux prud'hommes

qu'il reviendrait de qualifier ce supposé « contrat de travail » et d'obtenir le rétablissement plein et entier du journaliste dans son statut avec l'application de la convention collective. Les prud'hommes ? Une étape que ces auto-entrepreneurs, maintenant possesseurs de la carte, vont évidemment s'empresse d'éviter. ■

*Élu SNJ-CGT à la CCIJP.

(1) Réunis en intersyndicale, le SNJ-CGT, le SNJ et la CFDT étudient le meilleur moyen de contre-attaquer pour mettre fin à ce début de jurisprudence.

LES PRATIQUES HORS-LA-LOI DE FRANCE 24

France 24 demande à ses correspondants à l'étranger de prendre le statut d'auto-entrepreneur. Bien pratique pour se dégager de ses responsabilités d'employeur.

En mars dernier, Jean-Marie Lemaire, envoyé spécial de France 24, était blessé en Libye après être tombé dans une embuscade. Autour de lui, trois personnes étaient mortes sous les balles. En moins d'un an, c'était le deuxième journaliste blessé en mission, après Nelson Rand en Thaïlande. Dans les jours qui ont suivi, le SNJ-CGT de France 24 a publié un communiqué pour demander à la direction « quelles sont les mesures de prévention pour protéger les personnels en mission dans les zones à risques ». Le syndicat portait également le débat sur le statut des journalistes de la chaîne d'information continue : « Le SNJ-CGT exige que les journalistes correspondants précaires à

l'étranger bénéficient des mêmes conditions de protection que les journalistes du siège à Paris lorsqu'ils se trouvent sur des zones à risques. Il est indigne qu'une direction demande aux personnels précaires – producteurs ou auto-entrepreneurs à disposition à l'étranger – de financer eux-mêmes sur le montant de leurs cachets les contrats d'assurance destinés à les couvrir lorsqu'ils sont en mission pour la chaîne dans les zones à risques. »

Obligés de démissionner

La chaîne France 24, bien qu'elle ait tenté de le nier, fait en effet partie de ces médias qui emploient des journalistes, en particu-

lier des correspondants à l'étranger, sous le statut d'auto-entrepreneur, au mépris de la loi. « Des correspondants à l'étranger ont été obligés de démissionner [pour prendre ensuite le statut d'auto-entrepreneur], sinon ils ne pouvaient plus travailler pour la chaîne », confiait ainsi à *Libération* (10 mai 2010) Sabine Mellet, déléguée syndicale SNJ-CGT à France 24. Elle ajoutait même : « La direction de France 24 a essayé de faire pression sur la Commission de la carte de presse en soulignant que ses correspondants auto-entrepreneurs sont des journalistes. Mais elle refuse de partager la responsabilité. C'est l'auto-entrepreneur qui endosse toutes les responsabilités. » ■

Faire cesser ces pratiques illégales

■ Si le SNJ-CGT milite pour que la carte de presse ne soit pas accordée aux auto-entrepreneurs, ce n'est évidemment pas pour pénaliser les journalistes contraints à prendre ce statut, mais pour mettre leurs patrons devant leurs responsabilités.

■ Dans une note diffusée à ses militants, le SNJ-CGT rappelle que le métier de journaliste induit

« l'existence d'un contrat de travail ». « Pour les employeurs, c'est en effet un statut [celui d'auto-entrepreneur] bien commode : plus de salaires ni de cotisations sociales à verser, plus de treizième mois, de primes d'ancienneté, plus de congés payés, plus d'indemnités de licenciement, bref, plus de convention collective à appliquer », précise le SNJ-CGT.

■ Accorder la carte de presse aux auto-entrepreneurs reviendrait à « accepter la déréglementation » d'une profession déjà mal en point.

■ Pour ne pas « abandonner à leur triste sort les journalistes devenus auto-entrepreneurs contre leur gré », le SNJ-CGT a de nouveau interpellé les ministres de l'Économie, du Travail et de la Culture « pour que ces pratiques illégales cessent ».

Les journalistes sont-ils à l'abri ?

La section Nord-Pas-de-Calais du SNJ-CGT mène une enquête sur la souffrance au travail des journalistes. Son lancement, le 5 mai, a donné lieu à des témoignages forts.

par Ludovic Finez*

J'ai 55 ans, j'ai toujours tenu, mais je n'y arrive plus. Je n'ai jamais pleuré avant... » Catherine¹, journaliste pigiste, a craqué. Correspondante dans le Nord-Pas-de-Calais d'un journal spécialisé, elle vient de découvrir qu'un de ses articles a été signé par un autre. Elle a appelé la rédaction. On lui a répondu : « C'est une erreur,

mais tu seras payée. » Sous-entendu : « De quoi te plains-tu ? » Catherine a neuf employeurs, tous installés à Paris. Récemment, elle a eu un souci de santé. « Je n'ai pas voulu que ça se sache », confie-t-elle. Même clouée au lit, elle s'est débrouillée pour pouvoir continuer à utiliser son ordinateur. « Je ne peux pas aller voir un médecin du tra-

vail, je n'en ai pas. Depuis 1995, j'en ai vu un une seule fois. » Il est question de santé, mais aussi de considération de la part des employeurs. « Avant, on me faisait travailler parce que j'avais une écriture, que je connaissais mon secteur », témoigne-t-elle. Aujourd'hui, de nombreux pigistes ont l'impression d'être surtout une source de coûts, qu'il faut minimiser autant que possible.

« Pour moi c'est de l'esclavagisme »

Face à Catherine, Isabelle Rogez, de l'Aract (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), ouvre des yeux ronds : « C'est d'une violence extraordinaire. Pour moi, c'est de l'esclavagisme. On vous prend, on vous jette ! »

L'échange a eu lieu le 5 mai dernier à Hellemmes, près de Lille, lors du lancement de l'enquête du SNJ-CGT Nord-Pas-de-Calais² sur la souffrance au travail des journalistes (voir encadré). Avec le Dr Claude Buisset, médecin du travail « par conviction », Isabelle Rogez est venue apporter un cadre théorique à cet après-midi qui se voulait l'occasion, pour les journalistes de la région, de témoigner de leur quotidien.



Lors de la présentation de l'enquête du SNJ-CGT Nord-Pas-de-Calais, à Hellemmes, le 5 mai.

« La responsabilité de l'employeur, c'est de maintenir la santé physique et mentale des salariés. C'est une obligation de résultat », insiste Isabelle Rogez. L'employeur se doit ainsi d'évaluer les risques de ses salariés et de les consigner dans un « document unique ». Elle rappelle également que des décisions récentes de justice ont pointé des méthodes de travail comme cause de l'altération de la santé psychique de certains salariés. Des suicides ont été

d'info en direct. « C'est de la télévision *low cost* », commente-t-il : « Cet exemple concret montre que le journaliste n'est plus un auteur mais un technicien. [...] On a réinventé le taylorisme dans le journalisme. » À cette télévision, qui connaît « un grand turn-over » et propose des contrats plus que discutables, du type CDD d'usage, il reconnaît un mérite, celui d'avoir « donné sa chance à beaucoup de jeunes. »



reconnus comme accident du travail. « Il y a des points d'appui de plus en plus importants du côté des CHSCT [comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail] et des représentants du personnel », ajoute Isabelle Rogez.

Du stress au burn out

Le Dr Buisset liste les différents effets physiologiques et psychologiques du travail, du stress (avec ses effets positifs et négatifs) au *burn out*, qualifié de « stade ultime », en passant par « le mal-être, l'inquiétude, la violence ». Elle insiste sur l'importance que le travail ait du « sens » pour être source d'épanouissement. Dans la salle, les témoignages reprennent de plus belle. Christophe¹ a travaillé pour une télévision locale d'information en continu. Il était seul en studio pour présenter des flashes

Christian Furling, délégué syndical SNJ-CGT à la Voix du Nord, évoque le projet de « fusion » de sa rédaction avec celles de Nord Éclair et de Direct Lille (le quotidien gratuit du groupe). Un projet « soumis de manière très brutale » par la direction (lire également page 15). « Nous serions amenés

à être encore plus polyvalents, et à un tronçonnage des journées hallucinant. La plupart des journalistes sont déjà à saturation », décrypte-t-il.

Marre du jeunisme

David¹ assure des matinales à la radio. Il s'agace du jeunisme en vigueur dans sa rédaction, de la « nécessité d'être de bonne humeur, branché, fun... Si on a faim à 10-11 h, c'est normal, c'est parce qu'on se lève à 4 h du matin. » Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, a participé à cet après-midi. Il témoigne de la mise en place de la nouvelle formule du magazine *Géo*, où il est journaliste. « Le travail des chefs de service est passé de la gestion de pigistes qui partaient sur le terrain à comment trouver des partenariats pour que le voyage des pigistes ne coûte rien. » Deux chefs de service ont fait part de leurs réticences. Ils ont été « culpabilisés, infantilisés » par la hiérarchie. « Nous avons écrit une lettre ouverte à la direction. Ils ont eu très peur. On a fait intervenir le médecin du travail. Ça a débouché sur un CHSCT extraordinaire et sur une enquête CHSCT, avec deux élus, deux représentants de la direction, une dizaine de témoins dans la rédaction. »

« C'est bien l'organisation du travail qui est en cause et non l'individu », conclut Alain Goguey, membre de la section régionale du SNJ-CGT, qui a pris une part active à cette enquête. ■

* Membre de la section Nord-Pas-de-Calais du SNJ-CGT et élu au bureau national.

1. Ces prénoms ont été modifiés.

2. Pour contacter la section régionale, envoyer un mail à snj.cgt.npd@gmail.com.

Alimenter la revendication collective

■ Le SNJ-CGT Nord-Pas-de-Calais s'est donné jusqu'à fin octobre pour collecter le maximum de réponses à son questionnaire. La section régionale explique vouloir dépasser les clichés, souvent alimentés par les journalistes eux-mêmes : « Un journaliste ne compte pas ses heures » ; « On est journaliste vingt-quatre heures sur vingt-quatre » ; « Nous ne sommes pas des salariés comme les autres »...

■ En un peu moins de cent questions, l'enquête balaya la perception qu'a chacun de son état de santé, les horaires, l'organisation du travail, les relations (ou leur absence) au sein des rédactions, la polyvalence dans les tâches, le sentiment, ou non, de pouvoir mener sa mission de journaliste, etc. Au-delà d'une description la plus fidèle possible de la réalité, l'ambition est bien d'alimenter les combats syndicaux de demain.

L. F.

Une enquête pour décrire le malaise

Les enseignements de l'enquête menée par le SNJ-CGT à la Marseillaise sont accablants. Particulièrement ceux concernant la perte de sens du travail.

Par Jean-Marie Dinh*

À la Marseillaise, où la direction refuse obstinément d'appliquer la convention collective, les journalistes n'ont pas la frite. Le SNJ-CGT de la Marseillaise et de l'Hérault du jour a lancé une enquête (menée entre février et mai 2010) sur le mal-être des journalistes. Inspirée du questionnaire de l'entreprise Orange, elle compte cent dix-sept questions : conditions de travail, management, organisation de l'entreprise, reconnaissance et sens du travail... Malgré le boycott de la rédaction en chef, qui tente de décrédibiliser la démarche, et la lourdeur du questionnaire, trente-huit journalistes, majoritairement non syndiqués, ont répondu. Un échantillon modeste mais significatif à l'échelle de l'entreprise.

Stress, fatigue, tabac et alcool

Les résultats sont accablants : 54 % des journalistes se déclarent très souvent stressés ; 78 % considèrent leur activité professionnelle assez ou très éprouvante ; 62 % déclarent compenser leur état de grande fatigue en consommant davantage de tabac ou d'alcool ; un salarié sur deux estime que son travail ne cesse de se dégrader. Parmi les raisons de cette dégradation, 41 % évoque la dévalorisation des compétences, 35 % l'aménagement et l'équipement du

poste de travail, 30 % l'incohérence du chef de service. L'ampleur du mal-être surprend même ceux qui l'avaient senti. Il révèle d'une part que les journalistes sont particulièrement concernés par le processus d'invisibilisation de la pénibilité du travail et d'autre part, que la normallisation globale dépossède les journalistes de leur savoir et compromet leur métier.

Parmi les enseignements : 56 % des journalistes ayant répondu trouvent l'occasion de développer des compétences professionnelles, contre 44 % qui peinent à y parvenir. Les journalistes ayant développé des compétences dans les nouveaux médias ou dans des domaines spécialisés voient leurs ardeurs fortement retenues par la rédaction en chef. À une des deux questions ouvertes, les deux thèmes qui se placent en tête sont : « Nos responsables n'ont pas d'exigences, la direction tire vers le bas, aucun souci de la qualité du travail » ; « Dans cette entreprise, il n'y a ni évolution ni perspectives ».

Agressions, menaces, chantage

Plus d'un quart des journalistes déclarent avoir subi des agressions verbales, menaces ou chantage, et 29 % des violences ou intimidations physiques dans les douze derniers mois. Deux tiers confient se sentir facilement contrarié(e)s

ou irrité(e)s. La possibilité d'effectuer un travail sérieux est entravée pour des raisons économiques et/ou politiques. L'impact de la pub conditionne les possibilités de penser. Poussés par l'idéologie dominante du service commercial, les rédacteurs sont supposés flatter le bien-fondé des politiques menées localement et couvrir les faux pas des hommes politiques pour maintenir les chiffres publicitaires. Ils ne disposent d'aucune latitude pour pratiquer un travail de décryptage et, moins encore, d'investigation. Les moyens matériels et humains consacrés à la diffusion du journal sont là pour rappeler qu'on ne cherche pas des lecteurs mais des annonceurs. 68 % des journalistes déclarent ne pas exercer leur profession telle qu'ils la conçoivent et 60 % que les décisions et pratiques de l'entreprise vont à l'encontre de leurs valeurs personnelles.

Cette enquête, qui met en évidence les dysfonctionnements quotidiens de l'entreprise, cherchait à rompre l'isolement des journalistes en souffrance. L'analyse se poursuit. En espérant que cette expression collective mène au changement et à l'innovation, qui restent la seule issue. ■

* Secrétaire général du SNJ-CGT à La Marseillaise-L'Hérault du jour.

Fusion et bimédia : tout reste à négocier

La fusion des rédactions de la Voix du Nord et de Nord-Éclair est lancée à marche forcée. La surcharge de travail des journalistes risque de s'aggraver.

Par Christian Furling*

Fusionner les rédactions de la Voix du Nord, de Nord-Éclair et du gratuit Direct Lille pour développer l'information sur Internet, mais aussi sur le papier, dans une proportion considérable et dans des conditions très contraignantes... Déjà soumises à une surcharge de travail, les rédactions ont très majoritairement rejeté le projet de la direction du groupe Voix du Nord le 14 avril en assemblée générale. Comment produire trois journaux numériques par jour, alimenter un quotidien papier, un hebdo thématique, des sites Internet ? Comment remplacer des éditeurs Web répartis dans les locales ? Comment travailler à la fois pour Nord-Éclair et la Voix du Nord dans une équipe dirigée par une même hiérarchie ?

Une tournée des locales pour écouter et... asséner ses convictions

Impossible, a répondu l'assemblée générale des journalistes, néanmoins désireuse de s'investir dans un autre projet de développement du numérique. Jacques Hardoin, directeur général, et Jean-Michel Bretonnier, rédacteur en chef de la Voix, n'ont pu que noter la fermeté du message. Le premier a desserré le calendrier, le second effectué une tournée des services et locales, pour écouter, tout en assénant ses convictions. Il en a retenu qu'il avait mal communiqué. Il fallait apparemment comprendre que les divers nouveaux produits ne seraient pas

tous lancés en mars 2012 et que les journalistes basés à Roubaix et Tourcoing ne tiendraient pas un stylo Voix du Nord d'une main et une souris Nord-Éclair de l'autre. On ferait simplement des choix rédactionnels ensemble et on se passerait des articles...

Le rédacteur en chef a ouvert deux ateliers de réflexion avec des journalistes volontaires, dont, à notre demande, des élus. Le premier, sur l'information bimédia en locale, vient de chiffrer le temps moyen nécessaire à l'élaboration d'articles papier et Web. Le second est consacré au cas particulier de Roubaix et Tourcoing, où la concurrence entre Nord-Éclair et la Voix du Nord est censée céder le pas à une fusion.

Et les négociations ? Les syndicats des autres collègues se sont imposés, FO en obtenant un avis favorable de l'inspection du travail en tant que syndicat représentatif dans le collège cadres-journalistes, la Filpac-CGT en effectuant une demande prise en compte par anticipation par la direction. Ces deux organisations peuvent-elles signer ou bloquer un éventuel accord ? À l'initiative du SNJ, dans une intersyndicale jusqu'ici sans faille, le SNJ-CGT a négocié un accord de méthode, en considérant que ces négociations sur la réorganisation de la rédaction et la définition de ses tâches a un caractère catégoriel. FO, la Filpac-CGT et la CFDT le voyaient autrement. L'accord de méthode a été signé par le SNJ, le SNJ-CGT et la CGC.

Renouvellement des contrats de travail

La réorganisation des rédactions aura des répercussions sur les assistantes d'édition de Nord-Éclair et sans doute des implications sur les tâches techniques. Jacques Hardoin s'est engagé à ouvrir de nouvelles négociations dès qu'un autre collègue serait concerné.

Le 17 juin, le nouveau système informatique éditorial commandé par le groupe a été présenté à la hiérarchie et aux négociateurs. Il assure souplesse et fluidité. Il peut surtout pousser la logique du taylorisme à son comble. Dans une même enveloppe informatique peuvent être réunis photos, textes, sons, vidéos. Tout le monde peut effectuer des opérations simultanément. La reprise d'œuvres semble sans freins, l'information sécable, « greffable » et transformable à loisir. Quant au moment où le rédacteur devient auteur, il est difficile à définir.

La renégociation de l'accord sur les droits d'auteur promet d'être ardue. La direction semble décidée à ne mettre en action, en mars 2012, que le double flux papier-Web lié aux quotidiens, les journalistes devenant plus ou moins pleinement bimédia, sur la base du volontariat. Tout cela reste à confirmer et à discuter. La direction générale affiche l'objectif d'un renouvellement des contrats de travail au 1^{er} janvier. Ce calendrier-là semble respecté. ■

* Délégué syndical SNJ-CGT à la Voix du Nord.

La constitutionnalité réaffirmée

Après le rachat de l'Yonne républicaine, le groupe Centre France contestait les indemnités fixées par la commission arbitrale à des journalistes en « clause de cession ». La cour d'appel l'a renvoyé dans les cordes.

par Michel Diard

Le rachat de l'Yonne républicaine par le groupe Centre France (la Montagne) avait entraîné le départ de nombreux journalistes invoquant la clause de cession. Conformément à l'article L 7112-4 du code du travail, ceux d'entre eux qui avaient plus de quinze années d'ancienneté avaient saisi la commission arbitrale. Peu après les audiences, la direction du quotidien d'Auxerre avertissait les journalistes qu'elle faisait appel des décisions de la commission. L'étonnement des journalistes était grand puisque ledit article du code du travail précise que « la décision de la commission arbitrale est obligatoire et ne peut être frappée d'appel ».

Un désaveu cinglant

L'Yonne républicaine, à la surprise générale, soulevait la question prioritaire de constitutionnalité en application de l'article 61-1 de la Constitution, soutenant que si, « à l'occasion d'une instance devant une juridiction, une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur

renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé ». L'Yonne républicaine prétendait que « l'article L 7112-4 du code du travail, relatif à la fixation par voie d'arbitrage de l'indemnité de licenciement due aux journalistes professionnels, porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Elle soutient que ce texte, en excluant l'appel des décisions de la commission arbitrale, méconnaît les droits de la défense, qui sont garantis par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et dont l'effectivité implique que soit assurée l'égalité devant la justice prévue par l'article 6 de la même déclaration, et viole le droit à un recours juridictionnel effectif prévu par l'article 16 précité. »

Le jugement de la cour d'appel est un désaveu cinglant pour la partie patronale. La cour a rejeté la demande de transmission à la Cour de cassation d'une question prioritaire de constitutionnalité. Elle a suivi le ministère public, qui a soutenu que « la question est dépourvue de sérieux dès lors que l'employeur et le salarié ont les mêmes droits de recours à l'encontre de la décision arbitrale, que l'appel est possible sur la compétence de la commission d'arbitrage et sur le respect de l'ordre public, que le double degré de juridiction n'est pas un droit constitutionnellement garanti ».

Les motifs de la décision sont un coup de frein aux prétentions patronales : « Considérant, en premier lieu, que si l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivant lequel "toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution", implique le droit à un recours juridictionnel effectif, il n'en résulte pas que le principe du double degré de juridiction ait en lui-même valeur constitutionnelle ; que la commission d'arbitrage ayant le caractère d'une juridic-

tion, la circonstance que la voie de l'appel ne soit pas ouverte contre ses décisions – qui sont au demeurant susceptibles d'un recours en annulation – ne méconnaît pas le droit à un recours juridictionnel effectif. Considérant en second lieu que l'employeur et le journaliste bénéficiant des mêmes voies de recours contre, d'une part, la sentence arbitrale statuant sur l'indemnité de licenciement, d'autre part la décision prud'homale qui tranche, le cas échéant, les autres contestations opposant les mêmes parties, l'article L 7112-4 du code du travail ne crée pas entre les parties une inégalité de traitement qui porterait atteinte aux droits de la défense. »

Un précédent en 2002

La décision de la cour d'appel de Paris vient compléter une précédente décision de la Cour de cassation de 2002. Un journaliste licencié pour faute grave avait saisi le conseil des prud'hommes d'une part, et la commission arbitrale d'autre part. La juridiction prud'homale avait retenu la faute grave et la commission arbitrale l'avait contredite, rétablissant le journaliste dans ses droits à une indemnité de licenciement. La décision de la commission arbitrale n'étant pas susceptible d'appel, l'employeur avait été débouté par la cour d'appel. Mais, obstiné, il s'était pourvu en cassation, demandant l'annulation de la sentence arbitrale au prétexte que la cour d'appel avait violé l'article 6-1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme en refusant de se prononcer. La Cour de cassation avait rejeté le pourvoi.

Cette nouvelle décision de la cour d'appel de Paris concernant l'Yonne républicaine viendra sans doute calmer les ardeurs patronales et, en particulier, celles du groupe Centre France, toujours en première ligne quand il s'agit de casser les acquis sociaux. ■

Bayard ne veut pas de journalistes "cartés"

Pour son pôle Nature et Territoire, le groupe de presse a proposé des contrats iniques à ses photographes pigistes. Heureusement, ces derniers ont réagi.

Par Georges Bartoli

Les groupes de presse – et Bayard n'échappe pas à la règle – ont une tendance récurrente à réinventer les textes de loi, à les interpréter de façon univoque, voire à nier purement et simplement leur existence. Le pôle Nature et Territoire du groupe vient une nouvelle fois d'en apporter une affligeante preuve. Cette sous-direction du prédateur, qui gère entre autres les titres récupérés sur la carcasse de Milan Presse absorbé il y a trois ans (Pyrénées Magazine, Alpes Magazine, Provence et Destination), a entrepris d'imposer à ses photographes réguliers un contrat inique. Ainsi, ces derniers étaient censés céder au groupe le droit exclusif de revendre les images issues de leurs reportages, en leur concédant, bons princes, une commission de 20 à 30 %. L'argumentaire patronal ne manque pas de piment. Il indique que grâce à la qualité de ses supports, les images des photographes concernés prennent un lustre particulier, et qu'au vu du prix exorbitant de leur production, il est normal que le généreux éditeur récupère un peu sa mise. Qu'on comprenne bien : ce ne sont pas les photographes qui concourent à la qualité de la publication, c'est cette dernière qui honore les photographes !

Les mêmes tarifs depuis vingt ans

Il faut savoir que depuis au moins vingt ans, le prix de parution d'un reportage de six ou huit pages dans Pyrénées Magazine plafonne à... 720 €, et qu'aucun réajustement n'a été entrepris, ni par les anciens propriétaires du groupe ni par les nou-

veaux. Par ailleurs, la plupart des photographes, pourtant réguliers, sont soumis au statut d'auteur (Agessa) ou Maison des artistes. Cela a beau être en infraction totale avec la loi, en l'absence de contrat de travail, la marge de manœuvre des photographes est mince : ils acceptent ou vont voir ailleurs.

Là ne s'arrête pas la provocation. Le groupe a choisi un seul agent pour les ventes, l'agence Sipa. Les photographes devraient obligatoirement signer un contrat avec cette dernière. Or cette agence de presse, disposant d'un numéro

des journalistes pigistes, rédacteurs ou photographes, titulaires de la carte de presse. Il avait fallu l'action déterminée de ceux-ci, avec le soutien et l'intervention de la Direction du travail, pour ramener le groupe à la raison et rétablir un volant de piges acceptable. Cette fois, c'est en divisant les pigistes, entre salariés et auteurs, que la direction entend faire baisser ses coûts. Il est facile d'imaginer que si les photographes auteurs acceptaient ce chantage et passaient sous les fourches caudines de la direction, ce sont rapidement les pigistes salariés qui passeraient

"L'argumentaire patronal [...] indique que grâce à la qualité de ses supports, les images des photographes concernés prennent un lustre particulier, et qu'au vu du prix exorbitant de leur production, il est normal que le généreux éditeur récupère un peu sa mise"

de commission paritaire, exige des photographes concernés qu'ils ne soient pas journalistes ! Le summum est en passe d'être atteint : non seulement le groupe Bayard-Milan Presse s'exonère des cotisations sociales sur une grande partie de sa production mais, en plus, son agent privilégié exclut les journalistes titulaires de la carte professionnelle de sa diffusion !

Un groupe récidiviste

Dès la reprise du groupe Milan, la nouvelle direction avait tenté de se débarrasser, « en douceur » et sans indemnités,

à la casserole, pour cause de « défaut de compétitivité », leur production n'étant pas « revendable ».

Fort heureusement, avec le soutien de l'UPP (Union des photographes professionnels) et du SNJ-CGT, les photographes ont tous refusé ce marché de dupes, qui consiste à les spolier une deuxième fois après les avoir exploités une première. La direction est sommée de retirer purement et simplement son projet. Sa persistance, en plus d'être illégale, serait une brèche terrible dans le statut à la fois des auteurs et des journalistes pigistes de ce pays. ■

Chronique d'un gâchis

Licenciements, déménagement scabreux, guerre des chefs... la gestion de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) par le tandem Pouzilhac-Ockrent est un fiasco.

Par Elisa Drago, Sabine Mellet et Ludovic Finez*

Après neuf mois de manœuvres qui ont sali mon honneur et ma réputation, je prends acte de ma révocation déguisée et sans motif. Voilà comment Christine Ockrent, dans une interview exclusive au *Figaro* (26 mai 2011), présente son départ de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF), qui regroupe Radio France Internationale (RFI), la radio arabophone Monte Carlo Doualiya (MCD) et la chaîne de télévision France 24. Elle s'en va pour mettre

fin à « une situation insupportable et totalement figée dans laquelle [elle se] trouve, du fait de la passivité du PDG de l'AEF [Alain de Pouzilhac] et de ses organes sociaux ». Elle a porté plainte pour « harcèlement moral ». Elle attaque par ailleurs devant le tribunal de commerce pour faire constater qu'elle ne pouvait plus exercer ses fonctions opérationnelles. Si elle gagne, qui paiera ? L'AEF ? Avec quels moyens ? Ceux dégagés par un « plan social » ?

À chacun sa motion de défiance

La guerre des chefs qui a opposé pendant des mois les deux dirigeants de l'AEF a atteint son paroxysme avec les accusations d'espionnage pesant sur une collaboratrice de Christine Ockrent. Les soucis des salariés de l'AEF sont loin de se résumer à cette guerre, qui a cependant créé un climat détestable. En décembre dernier, une motion de défiance à l'encontre de Christine Ockrent était votée à

France 24. Fin mai, Alain de Pouzilhac a eu droit à la sienne à RFI. Avec 97 % de voix (sur 360 votes exprimés), le résultat est sans appel. « C'est donc l'ensemble des projets d'Alain de Pouzilhac qui sont contestés par le personnel », commente l'intersyndicale (SNJ-CGT, SNRT-CGT, SNJ, FO).

En guise de projets, il y a d'abord eu le plan dit « social » de 2009, qui s'est soldé par 206 postes supprimés et l'appauvrissement de l'offre éditoriale. Une expertise effectuée à la demande du CE, dans le cadre d'un droit d'alerte, a d'ailleurs conclu que l'avenir de RFI en était dangereusement compromis. Une seule chose positive en est sortie : la lutte qui a soudé de nombreuses énergies et dans laquelle le SNJ-CGT a pris toute sa place. Le projet d'aujourd'hui, c'est la fusion de RFI, France 24 et MCD. À la clé, aucun projet éditorial mais

126 suppressions de postes, principalement à RFI, dont 80 journalistes (voir encadré). Les salariés de RFI ont compris depuis longtemps qu'ils font les frais de la création de France 24, lancée avec de grandes ambitions mais sans les moyens nécessaires. À trois reprises, le CE de RFI a d'ailleurs obtenu gain de cause devant la cour d'appel. Ainsi, le 18 mai dernier, la justice a ordonné à la direction de RFI de suspendre la

fusion des rédactions de RFI. Deux fois la direction est allée en cassation. Deux fois elle a perdu.

Mission parlementaire

Début mars, une mission parlementaire sur l'AEF a été mise en place. Ses membres ont alors demandé à ce « qu'aucune décision ou mesure irréversible concernant l'avenir de l'Audiovisuel extérieur de la France ne soit prise avant qu'elle ait rendu ses conclusions », annoncées pour juillet. De son côté, Matignon a déclenché une mission de l'Inspection générale des Finances sur l'AEF. Lors d'un débat au

un professionnalisme exceptionnel, échangeraient leurs informations ». Une façon de jouer sur les mots ?

Autre projet en cours : le déménagement de RFI à Issy-les-Moulineaux, près du siège de France 24. Là encore, c'est une grande réussite. Une expertise de l'immeuble, construit en 2002 par Bouygues, a pointé une capacité d'accueil largement insuffisante, de graves problèmes d'étanchéité, de renouvellement d'air, une consommation d'énergie quatorze fois plus élevée qu'un bâtiment comparable qui serait construit aujourd'hui. La direction assure, en tronquant la réalité, qu'elle fera 700 000 € d'économies sur le loyer.

Le 24 mai dernier, deux jours avant le départ de Christine Ockrent, l'intersyndicale de RFI concluait ainsi son communiqué sur la défiance votée contre Alain de Pouzilhac : « Les salariés ne peuvent plus, dorénavant, travailler avec ce PDG désavoué. » Ce dernier n'a pas été capable

"Le projet d'aujourd'hui, c'est la fusion de RFI, France 24 et MCD. À la clé, aucun projet éditorial mais 126 suppressions de postes, principalement à RFI, dont 80 journalistes"

de négocier un contrat d'objectifs et de moyens, pourtant prévu par la loi du 5 mars 2009. Alain de Pouzilhac et Christine Ockrent ont été les deux premiers dirigeants de l'audiovisuel public nommés par Nicolas Sarkozy. Au bout du compte, un beau gâchis. ■

de négocier un contrat d'objectifs et de moyens, pourtant prévu par la loi du 5 mars 2009. Alain de Pouzilhac et Christine Ockrent ont été les deux premiers dirigeants de l'audiovisuel public nommés par Nicolas Sarkozy. Au bout du compte, un beau gâchis. ■

* Respectivement secrétaire (SNJ-CGT) du CE de RFI, déléguée syndicale (SNJ-CGT) à France 24, et membre du bureau national du SNJ-CGT.

Les précaires en première ligne

À France 24 aussi, on s'inquiète de « la fusion agressive et à marche forcée organisée par la direction », lancée sans même attendre les conclusions de la mission parlementaire sur l'AEF (lire ci-contre). Dans un communiqué du 29 mars, le SNJ-CGT et le SNRT-CGT de France 24

faisaient les comptes : « Le projet de notre direction ? Supprimer 126 postes sur les 1 205 de l'effectif total » que représentent RFI, France 24 et MCD. « Mais attention, les effectifs annoncés excluent tous les précaires ! Ni les pigistes, ni les CDD, ni les intermittents n'apparaissent dans

le calcul ! Leurs postes vont-ils être supprimés purement et simplement, quand la majorité d'entre eux travaillent avec nous depuis deux, trois, quatre ans et sont légalement considérés comme des CDI ? » Le SNJ-CGT de France 24 invitait alors tous les précaires à le contacter « pour

s'informer de leurs droits afin d'être requalifiés ». À France 24, un tiers des journalistes sont des pigistes. Du côté de RFI, la direction a perdu plus de cent quatre-vingts procès aux prud'hommes. Certains précaires ont fait reconnaître leur ancienneté réelle, d'autres ont été requalifiés en CDI.

Journaliste technicien : un test inquiétant

Le 23 juin, l'intersyndicale de RFI (SNJ-CGT, SNRT-CGT, FO, SNJ) a vu rouge, appelant à la grève pour le 1^{er} juillet. La veille, un journaliste de RFI avait été « sommé d'assurer quarante minutes d'antenne seul, en direct et en duplex avec Bucarest, sans

« technicien chargé de réalisation », dans une cabine d'insert (moins de 2 m²) située à la rédaction anglaise. Cela a été présenté par la direction comme un « test », détaille le communiqué commun. « Nous protestons devant ces projets qui menacent gravement

l'emploi à RFI et qui mettent en cause la qualité de la radio, tout en la décrédibilisant », ajoute l'intersyndicale, qui précise : « À l'unanimité, tous les élus du comité d'entreprise, tous syndicats confondus, ont condamné ce précédent lors du vote d'une

motion. » « Cela préfigure l'externalisation massive des moyens humains et techniques déjà en place à France 24 », prédit le communiqué, qui réclame l'ouverture de négociations et l'obtention de garanties pour encadrer ces pratiques.

La distribution, un enjeu pour la liberté de la presse

La liberté de la presse et le pluralisme de l'information ont besoin d'un système de distribution qui permette à tous les titres de presse, petits ou gros, d'être distribués à égalité de traitement sur tout le territoire français. Car liberté d'expression et distribution égalitaire sont indissociables.

Par Dominique Candille

Le système de distribution français est né de la réflexion du Conseil national de la Résistance. Il est exceptionnel : la France est le seul pays au monde où la liberté de distribution de la presse est inscrite dans la loi. Celle dite Bichet, du 2 avril 1947 (voir encadré), apporte à chaque éditeur, quelle que soit son importance, l'assurance d'être distribué dans les meilleures conditions : diffusion nationale, équitable, économiquement viable et rentable. Ce système a fonctionné durant des décennies à la satisfaction générale.

Les problèmes surgissent à la fin des années quatre-vingt-dix, au moment où la SPPS (Société Presse Paris Service), branche parisienne de Press-talis¹, perd de l'argent (26 millions d'euros annuels). Le déficit provient du coût du transport, poste essentiel en matière de distribution, du besoin élevé en main-d'œuvre (peu de tâches sont mécanisables), mais surtout, selon Marc Norguez, secrétaire général du SGLCE (Syndicat général du livre et de la communication écrite), d'une

politique de baisse des tarifs décidée par les éditeurs les plus riches. En dix ans, les coûts de distribution ont en effet diminué de plus de 50 %. Représentant 14 % de la valeur faciale (le prix de vente des titres) en 1994, ils ont chuté à 6 % dès 2004 (source SGLCE). Ce qui en fait un des systèmes les plus performants et économiques d'Europe !

Pourtant, suivant en cela les préconisations d'un haut technocrate, Bruno Mettling, les éditeurs veulent casser ce système au nom de la rentabilité économique. Ils ont envisagé dans un premier temps de fermer la filiale SPPS (supprimant au passage 280 emplois statutaires) pour externaliser la distribution vers la société Géodis (entreprise de transports), où elle devait être traitée par des smicards employés à temps partiel. Réduire les coûts salariaux, détruire un statut salarié trop protecteur à leur goût, en bénéficiant au passage de substantielles aides d'État à la « modernisation », serait à les entendre la seule solution.

“Reconquête du lectorat et qualité de l'information”

Les salariés de ce secteur et leurs syndicats CGT ont une tout autre analyse. « Les difficultés du secteur de la distribution, les fermetures de points de vente font partie d'un tout et d'une logique économique qui considère la presse comme un instrument de profit commercial et non plus comme un instrument de culture », estime Jean-François Ropert, secrétaire du SGLCE. « Les recettes diminuent aussi parce qu'il y a moins de lecteurs et d'acheteurs. Tant qu'on ne s'attaquera pas à la question de la reconquête du lectorat et donc à la qualité de l'information, les problèmes perdureront. »

Mais l'obsession des éditeurs à enterer la loi Bichet est aussi d'ordre idéologique. Ils veulent en finir une fois pour toutes avec un système solidaire et coopératif issu de la Résistance, où les titres les plus riches paient davantage que les titres moins favorisés. Dans un monde libéral où la

déréglementation est la pierre philosophale, le « chacun pour soi » est la devise préférée. Si les gros estiment pouvoir s'en tirer à bon compte en organisant eux-mêmes leur propre système de distribution (comme le groupe Amaury avec la Société de diffusion et de vente du *Parisien*), combien de titres et de journaux à plus faible tirage auront les moyens d'investir dans une entreprise de diffusion ? Combien risquent ainsi de disparaître du paysage médiatique faute de pouvoir apparaître sur les présentoirs des kiosques ? C'est la mort annoncée de nombreux titres, et donc du pluralisme.

Portage, pôle public de distribution : quelles solutions ?

Personne ne nie, à la CGT, que des réformes et des réflexions pour améliorer le système de distribution sont nécessaires. En effet, combien de lec-

teurs potentiels se plaignent de ne pas trouver de point de vente à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail ? Pourquoi, alors, ne pas développer le portage à domicile dès potron-minet si cette activité est socialement encadrée ? De la même manière, pourquoi ne pas réfléchir à un pôle public de distribution (non monopolistique), moderne et attractif ?

« On ne le répètera jamais assez, souligne Jean-François Ropert, la loi Bichet ne restreint pas la liberté de diffusion de la presse. Au contraire, elle l'affirme et la protège. Chaque éditeur est libre de distribuer ses produits comme il l'entend. Elle n'instaure pas de monopole de diffusion, et nous n'en voulons pas. Mais nous considérons qu'un éditeur, pour bénéficier des aides de l'État, notamment celles relatives à la TVA (bien moindre que pour les produits de première nécessité), doit respecter des règles tant professionnelles que sociales. En tant que syndicalis-

tes, nous veillons à ce que l'emploi, les conditions de travail et de salaires soient partout à la hauteur des services rendus. Nous n'accepterons jamais le dumping social pratiqué par certaines sociétés. Cette concurrence déloyale a des conséquences désastreuses sur l'emploi de tous mais aussi sur la qualité de la distribution. »

En décembre 2010, une grève de vingt-trois jours chez les salariés de la SPPS a permis le maintien de cent dix emplois ouvriers dans cette structure. Mais le combat pour la pérennité d'un système de distribution équitable est loin d'être terminé. Aujourd'hui, les journalistes doivent y tenir toute leur place. ■

1. Press-talis (ex-NMPP) est une SARL détenue à 51 % par les coopératives d'éditeurs et à 49 % par Hachette. Elle alimente 29 000 points de vente répartis sur 18 000 communes. Elle diffuse 21 quotidiens nationaux, 80 quotidiens étrangers et 2 200 magazines.

Ce que dit la loi Bichet

Dans son article 1, la loi Bichet affirme que « la diffusion de la presse imprimée est libre ». Mais (art. 2) « le groupage et la distribution de plusieurs journaux et publications périodiques ne peuvent être assurés que par des sociétés coopératives de messageries de presse ». En France, tout éditeur est ainsi libre

d'assurer lui-même sa distribution, mais si plusieurs éditeurs souhaitent mettre en commun leur distribution, ils doivent le faire au sein d'une coopérative d'éditeurs. La loi Bichet, qui visait à proscrire le retour du monopole d'Hachette, repose ainsi sur une double logique : idéologique, en garantissant la liberté de diffusion,

corollaire indispensable de la liberté d'écriture et d'impression ; et économique, en organisant le cadre légal du groupage qui permet une distribution aux meilleurs coûts. Les coopératives sont des sociétés dont l'objet est limité aux opérations de groupage et de distribution. Leur capital social est entièrement souscrit par

les éditeurs qui en sont membres. Chaque éditeur, quelle que soit sa taille ou son ancienneté, dispose d'une voix lors des votes de la coopérative et participe à part égale au travail, à la gestion et au profit de la coopérative. Les tarifs de distribution (barèmes) sont votés en assemblée générale et s'imposent à tous ses membres.

Turquie

“Libérez les journalistes emprisonnés !”

Des centaines de procès en cours, des dizaines de journalistes emprisonnés : la liberté de la presse est malmenée en Turquie. Interview d'Ercan Ipecki, du Syndicat turc des journalistes (TGS).

Témoins: Quelle est la situation en Turquie pour les journalistes ?

Ercan Ipecki: Soixante-huit journalistes ou salariés des médias sont détenus dans les prisons, simplement en raison de leur activité professionnelle. Il faut ajouter à cela deux mille procès en cours et quatre mille autres cas qui vont être instruits contre des journalistes. De plus, les autorités font pression sur les entreprises de presse en menaçant leurs finances par le biais d'amendes, ce qui conduit les éditeurs à pratiquer la censure sur les papiers des journalistes, qui eux mêmes s'autocensurent et évitent de critiquer le gouvernement. De même, tous les journalistes savent que leur téléphone est sur écoute. Ils s'en accommodent, comme si cette pratique était licite. Les autorités turques n'hésitent pas, pour mettre les journalistes derrière les barreaux, à les accuser d'être membres d'organisations « terroristes », comme le PKK ou le PCML, ou de faire de la propagande pour ces partis. Tout cela restreint la liberté de la presse et la liberté d'expression, créant une situation dramatique pour les médias turcs.

Comment répondez-vous à ce déni de démocratie ?

Nous exigeons évidemment la libération immédiate des journalistes détenus. Les syndicats de journalistes comme le TGS

ont lancé une grande campagne nationale dans ce sens dès le 24 mai 2010. Cette campagne a été appuyée par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) qui, lors de son congrès à Istanbul en 2010, a exigé la libération des journalistes emprisonnés et la modification de la législation turque. La Fédération internationale des journalistes [600 000 adhérents dans plus de 130 pays], à l'occasion de son congrès mondial à Cadix en juin 2010, a apporté son soutien à

“Soixante-huit journalistes ou salariés des médias sont détenus dans les prisons, simplement en raison de leur activité professionnelle”

notre campagne. En août dernier, nous avons créé une plateforme regroupant vingt-sept organisations nationales qui appelle à la libération des journalistes. Une lettre a été envoyée au Premier ministre turc pour indiquer nos exigences. Le 5 novembre, lors de la journée organisée par la FEJ « Debout avec les journalistes », les syndicats membres de la fédération ont envoyé des messages de solidarité avec les journalistes emprisonnés et nous avons également organisé une manifestation à Ankara, devant le siège du Premier ministre.

Propos recueillis par Patrick Kamenka*

Une campagne de protestation par Internet a été lancée avec succès au moyen d'une carte postale électronique destinée aux autorités turques.

Où en est aujourd'hui cette campagne pour la libération des journalistes turcs ?

Les syndicats et la FEJ ont saisi l'Union européenne pour dénoncer cette situation. En Turquie, en mars dernier, nous avons organisé plusieurs manifestations à Ankara et Istanbul. En mai, nous avons redoublé nos actions. Le 1^{er} mai, les syndicats de journalistes ont manifesté sur la place Taksim [place centrale d'Istanbul] pour exiger « la liberté pour les journalistes détenus ». Le 2 mai, un monument à la liberté d'expression a été inauguré à Istanbul. Le 3, pour marquer la Journée internationale de la liberté de la presse, une action de solidarité a été initiée avec les syndicats nationaux et internationaux de journalistes. Et le 4 mai, nous avons organisé des visites aux journalistes emprisonnés. Le vice-président de la FEJ, Philippe Leruth, est venu à cette occasion en Turquie, sans pour autant être autorisé à pénétrer dans les centres de détention. ■

* Militant du SNJ-CGT et élu au comité directeur de la FEJ.

Tunisie

Après la révolution, la presse tunisienne peine à se relever

Beaucoup de choses restent à changer dans la presse tunisienne. Aux journalistes de se prendre en main.

Par Amel Bejaoui*

Une dictature pas complètement “dégagée”

Les patrons de presse de l'ancien régime tiennent toujours les rênes, au moment même où leur parti, le RCD (le « parti État » de Ben Ali), tente de se réorganiser sous d'autres bannières. Vingt-six partis parmi les quatre-vingts actuellement reconnus seraient composés d'anciens affiliés du RCD dissous.

Les forces du changement ont réussi à créer des conseils de rédaction. C'est loin de suffire à améliorer la qualité de l'information. Les mêmes têtes, ou presque, continuent d'apparaître à la télévision. D'autres, moins connues du public, œuvraient en coulisses pendant la période noire de la presse. Elles se permettent aujourd'hui de donner des leçons d'éthique et de déontologie et dénoncent leurs maîtres qui, hier, payaient généreusement leurs services. En dépit d'un relatif changement de contenu, la presse souffre encore, tant au niveau de la forme que des méthodes. L'orientation n'a aucunement changé et laisse même penser qu'une tentative de faire avorter la révolution existe. La balle est dans le camp des journalistes. À eux de se débarrasser de leurs mauvais réflexes. Avec de l'aide, ils peuvent sauver la situation, car personne n'imagine faire machine arrière.

Un syndicat des patrons de presse

Les patrons de presse, eux, ont organisé un congrès pour élire l'équipe qui va diriger leur association. Ils créent aussi un syndicat, une première en Tunisie.

Du temps de Ben Ali, ces personnes, nommées selon des critères d'allégeance, n'en avaient pas besoin. À l'inverse, les journalistes indépendants étaient virés, emprisonnés ou forcés à l'exil dès qu'ils en faisaient un peu trop au goût du système en place. Aujourd'hui, les patrons de presse utilisent d'autres méthodes. Une journaliste indépendante de l'Agence Tunisie Afrique Presse (TAP) l'avait prédit : « Jamais je ne me suis sentie aussi proche de la porte de sortie qu'en ce moment. Du temps de Ben Ali, au moins, les choses étaient claires. Ils avaient besoin de nous et les limites étaient bien définies pour chaque partie. Là, on ne sait pas qui tire les ficelles et on a l'impression qu'on vous cherche d'une manière encore plus sournoise que dans le temps ! »

Il n'est pas exclu, par ailleurs, que le syndicat patronal ait droit de regard sur un projet de code de la presse, que les journalistes rejettent. Ils préfèrent un code de déontologie. Le code pénal fera le reste. Les journalistes doivent sortir de leur torpeur face à des patrons unis. Ajoutons à cela la précarité économique, qui les a toujours distingués, pour les maintenir sous la botte. Nous, journalistes tunisiens, avons conscience de notre responsabilité morale et historique. Morale en raison du silence de certains et de la connivence des autres. Historique car d'autres peuples ont suivi notre exemple et enterrent leurs morts tous les jours. ■

* Journaliste à l'Agence Tunis Afrique Presse (TAP).



Photo: France Télévisions/Julien Kraub

ENFIN LIBRES APRÈS 547 JOURS DE DÉTENTION

Hervé Ghesquière, Stéphane Taponier et leurs trois collaborateurs afghans, Mohamed Reza, Ghulam et Satar, sont libres depuis le 29 juin, dix-huit mois jour pour jour après avoir été pris en otages en Afghanistan dans la vallée de la Kapisa par un groupe taliban. Selon les premières informations disponibles au moment de boucler ce numéro de *Témoins*, ils sont en bonne santé et devaient retrouver leurs familles et leurs proches. Quel soulagement ! La mobilisation de tous a finalement payé car, dès décembre 2009, quand les cinq hommes ont été enlevés alors qu'ils réalisaient un reportage pour le magazine « Pièces à conviction » de France 3, les soutiens pour leur libération, dont celui de notre syndicat, n'ont pas manqué. Pour autant, il ne faut pas oublier les propos scandaleux tenus par l'entourage de Nicolas Sarkozy sur les deux journalistes, critiquant leur présence sur le terrain et le coût engagé pour leur recherche. Le 3 mai, à l'occasion de la Journée de la liberté de la presse, le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT s'étaient adressés au secrétaire général de l'ONU pour lui demander de « mettre tout en œuvre afin de rendre la liberté » à Hervé et Stéphane, « ainsi qu'à leurs

trois confrères afghans ». Les trois syndicats avaient également prévu de se rendre à Kaboul pour marquer la solidarité de la profession avec nos confrères. Leur libération a rendu caduque ce projet, et c'est tant mieux. De leur côté, la FIJ (Fédération internationale des journalistes) et la FEJ (Fédération européenne des journalistes), qui s'étaient associées à cette initiative, avaient rappelé « qu'en vertu de la résolution 1738 (2006)

du Conseil de sécurité des Nations unies, les gouvernements sont tenus de garantir la sécurité des journalistes en zones de conflit ». Espérons que Stéphane et Hervé auront été les derniers otages de ceux qui veulent museler l'information ; que seront bientôt libérés tous les journalistes emprisonnés dans le monde ; que cesseront les agressions, menaces et procès contre l'ensemble de la profession. ■

Patrick Kamenka



Photo: Mathieu Hébert

En haut de page : Le 13 mai dernier, pour le 500^e jour de détention des otages, devant le siège de France Télévisions. Ci-dessus : Des dizaines d'autres rassemblements avaient eu lieu. Ici, celui organisé à Lille par le Club de la presse du Nord-Pas-de-Calais.

Fiscalité des journalistes La guérilla continue

Certains journalistes se voient toujours refuser l'allocation pour frais de 7 650 €, déductible des revenus. Le Conseil d'État a pourtant tranché en notre faveur.

Par Patrick Pinault

Les maux de la fiscalité française sont connus : faible progressivité de l'imposition, exonérations tous azimuts pour les revenus du capital, poids excessif des prélèvements indirects (comme la TVA) au regard de l'impôt sur le revenu, etc. Les journalistes, imposés comme tout citoyen, disposent d'une allocation pour frais d'emploi, déductible des revenus imposables et dont le montant est fixé à 7 650 €. Cette allocation, obtenue en 1998 grâce à la mobilisation unitaire de la profession, a remplacé l'abattement de 30 %, que les pouvoirs publics voulaient supprimer définitivement. Cependant, certains journalistes éprouvent toujours des difficultés à en bénéficier. Certains centres du Trésor public prétendent réserver le bénéfice de cette allocation aux seuls journalistes de la « filière plume ». Seraient ainsi exclus les secrétaires de rédaction, les rédacteurs graphistes, les rédacteurs iconographes... Pourtant, ils sont reconnus comme journalistes, tant par la CCJJP (Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels) que

par les définitions de poste annexées à la convention collective. Ce qui signifie que ces fonctions apportent bien une contribution intellectuelle à l'élaboration des contenus de l'organe de presse employeur.

Veiller à son « identité professionnelle »

Cependant, deux journalistes, secrétaire de rédaction et iconographe, s'étant vu refuser le bénéfice de la déduction, ont dû supporter d'innombrables péripéties judiciaires. Le Conseil d'État a finalement reconnu leur éligibilité à l'abattement de 7 650 € et débouté l'administration de ses prétentions à opérer un redressement fiscal. Hélas ! malgré ces décisions, des journalistes continuent d'être inquiétés par le fisc. Nous leur conseillons de contacter au plus vite le SNJ-CGT. Autre conseil : se présenter, dans ses échanges avec l'administration, sous sa véritable identité professionnelle. Un « rédacteur graphiste » (qualification conventionnelle) présente ainsi un profil

journalistique plus convaincant qu'un « maquettiste ».

Comme si tout cela ne suffisait pas, le fisc ouvre ces derniers temps un nouveau front pour mettre indûment à contribution les journalistes, celui de la « proratisation ». Certains centres des impôts estiment en effet que si le journaliste n'a pas travaillé toute l'année, il se doit de rapporter la déduction de 7 650 € au nombre de mois travaillés. Là encore, diverses juridictions ont donné raison aux journalistes concernés : « Aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit qu'un tel montant puisse faire l'objet d'une réduction à proportion du temps écoulé lorsque le contribuable n'a pas exercé son activité de journaliste durant la totalité de l'année d'imposition. »

Ce harcèlement récurrent atteste que notre allocation pour frais d'emploi est susceptible d'être remise en cause à tout moment, « réduction des déficits » oblige. La profession se doit de rester vigilante et de s'organiser syndicalement pour défendre cet acquis professionnel. ■

Les élections à...

Editalia

Chez Editalia, éditeur de magazines professionnels (*Marketing Magazine*, *Artisans Mag*, *Décision Achats*...), le SNJ-CGT et le SNJ ont fait liste commune en mai dernier. La délégation unique du personnel comprend deux titulaires issus de cette liste commune (plus deux suppléants), dont le délégué syndical SNJ-CGT.

L'Équipe

Le SNJ-CGT avait pour la première fois sa propre liste à *L'Équipe* au scrutin de fin avril. Avec 37 % des voix, il obtient

trois élus titulaires au CE et autant de suppléants. Le SNJ-CGT compte aussi cinq délégués du personnel et cinq suppléants. Tous ont été élus avec une forte avance sur le SNJ.

France Télévisions

À France Télévisions, les premières élections après la loi d'août 2008 sur la représentativité ont fixé le paysage. Quatre syndicats ont dépassé les 10 % et sont donc représentatifs. La CGT arrive largement en tête avec 37 %, en progression de 1,8 point. FO (10,8 %)

et le SNJ (11,7 %) sont également en progression, tandis que la CFDT (20,8 %) perd du terrain. La CGC, la CFTC et Sud n'ont pas atteint la barre des 10 %. La CGT de France Télévisions s'est félicitée de « la marque de confiance et de soutien des salariés pour le syndicalisme que nous pratiquons, qui conjugue de façon crédible la contestation et la proposition ».

Le Parisien

Pour la première fois, le SNJ-CGT du *Parisien* a présenté des listes aux élections du 14 juin. Il fait une belle percée avec

deux élus en CE (une titulaire, une suppléante). Même résultat chez les délégués du personnel. Le SNJ-CGT du *Parisien* estime que ces résultats permettent de « faire passer à la direction ce message : les journalistes de cette rédaction ne laisseront pas les fruits de leur travail bradés ni la qualité du journal sacrifiée au nom des intérêts supérieurs de la rentabilité plurimédia » (lire également page 6). À noter que chez les journalistes, le nombre d'inscrits (388) traduit la baisse des effectifs. Ils sont en effet trente de moins qu'en 2007.

En direct des rédactions

Sipa Press en danger

Des « négociations exclusives ». C'est ainsi que, début mai, ont été présentées les discussions engagées avec l'agence de presse allemande DDAP pour le rachat de l'agence photographique Sipa Press. Un événement de plus dans la descente aux enfers d'un des fleurons de la photo de presse qu'étaient Gamma, Sygma et Sipa. Cette dernière a été créée par Göksin Sipahioglu. Au début des années 2000, elle a été rachetée par Sud Communication, groupe détenu par Pierre Fabre, créateur du groupe pharmaceutique éponyme. DDAP, de son côté, est le résultat du rachat, par l'agence de presse allemande DDP, des branches allemande, autrichienne et suisse d'Associated Press. Une naissance qui s'est faite au prix de nombreux licenciements. Chez Sipa, on craint que la moitié des effectifs ne passe à la trappe.

Contre la promotion du FN sur France Télévisions

Débrayage et rassemblement. C'est ainsi qu'a protesté la CGT de France Télévisions « contre la promotion du FN » sur la télévision de service public. Pour inaugurer son nouveau magazine politique, « Des paroles et des actes », la direction de France 2 a en effet invité Marine Le Pen. La CGT de France Télévisions y voit un « très mauvais signal ». « Loin de nous l'idée que le FN puisse être interdit d'antenne, mais la CGT ne peut rester muette face à la promotion sur les chaînes publiques d'idées aussi contraires à ses valeurs que sont la préférence nationale, la stigmatisation des immigrés, les attaques contre la fonction publique, la remise en cause de la gestion paritaire de la Sécu et de la formation professionnelle, la tentative d'instrumentaliser le syndicalisme,

Le 19 mai, devant le siège de France Télévisions, lors du rassemblement « contre la promotion du FN » sur les chaînes du service public.



etc. », détaillait l'appel à la grève et au rassemblement devant le siège de France Télévisions le 19 mai.

Les salariés de la Tribune ne veulent pas du 100 % numérique

Un « plan social avec un minimum de 25 suppressions d'emplois », la « quasi-disparition de l'édition (SR, infographes, iconographes, direction artistique), qui passerait de 25 salariés à 9 », et « une nouvelle diminution des journalistes rédacteurs : de 57 à 47 salariés ». Voilà comment les sala-

riés de la Tribune, dans un appel à soutien, résumant ce que la direction leur a annoncé en assemblée du personnel. « En plus de cette nouvelle saignée, M^{me} Decamp [directrice de la Tribune] veut imposer un nouveau modèle économique remettant en cause les fondements de la presse écrite et la place des journalistes (une expérience que d'autres éditeurs pourraient reproduire si d'aventure elle voit le jour) : recours à des contributions extérieures pour remplacer le travail d'une partie de la rédaction ; disparition à moyen terme du support papier en privilégiant un modèle 100 % numérique. »

Nice-Matin : pas touche aux "CDD structurels !"

Le SNJ et le SNJ-CGT appelaient à la grève les 8 et 9 juin à Nice-Matin et à Var-Matin pour protester contre « la suppression de dix postes de journalistes prévue avant la fin de l'année, du fait du non renouvellement des CDD structurels présents dans l'entreprise depuis au moins dix-huit mois, ainsi que le projet de suppression de dix postes supplémentaires dans le cadre du PSE [plan de sauvegarde de l'emploi] ». Pour les deux syndicats, le maintien de ces postes

est nécessaire pour « garantir le bon fonctionnement des services éditoriaux et la qualité du journal ».

Faux "CLP" ? Circulez, y a rien à voir !

En novembre dernier, le député du Nord Jean-Jacques Candelier interrogeait le ministre du Travail sur le statut de correspondant local de presse (CLP), « parfois détourné de son objet initial et utilisé de façon abusive par les entreprises éditrices, condamnant ainsi à la précarité » des collaborateurs qui « devraient bénéficier du statut de salarié, donc de journaliste ». La réponse est venue fin mai. Xavier Bertrand s'est contenté de rappeler la définition du CLP et son statut de « travailleur indépendant ». Il précise que la justice peut « sanctionner les pratiques de recours abusif à des correspondants locaux de presse faussement indépendants ». Le député du Nord voulait savoir si le ministre comptait « revoir cette législation qui favorise le travail dissimulé ainsi que l'évasion de prélèvements divers ». Visiblement non.

Imprimeries : les Échos quittent le Monde pour le Figaro

Les Échos seront imprimés à partir de novembre 2012 sur les rotatives du Figaro à Tremblay-en-France, abandonnant ainsi celles du Monde à Ivry. Le groupe évoque des « conditions tarifaires favorables » et une « qualité d'impression nettement supérieure ». Le SGLCE-CGT, syndicat associé au SNJ-CGT, a réagi en estimant que « les Échos, après avoir fermé leur imprimerie, ne peuvent prétendre quitter celle du Monde en s'en lavant les mains pour équilibrer les comptes du Figaro ». Estimant que « personne ne peut considérer les emplois comme des

quantités négligeables », le SGLCE-CGT rappelle aussi à la direction du Monde que le site d'Ivry « ne doit pas fermer » mais « être modernisé » car « la charge de travail existe ».

Journaux du Midi : le dépeçage continue

Le groupe des Journaux du Midi (*Midi libre* à Montpellier, *l'Indépendant* à Perpignan et *Centre Presse* à Rodez) pourrait supprimer deux cents emplois. Les trois journaux du groupe ainsi que les filiales avaient été rachetés par Sud-Ouest au groupe Le Monde en 2008. Lui-même avait racheté le groupe à son fondateur, Maurice Bujon, en 1999. Les Journaux du Midi n'en sont pas sortis indemnes. Aujourd'hui, ce sont les salariés qui devraient faire les frais des appétits des prédateurs des médias. Que cache ce plan ? Les pressions des banques pour désendetter Sud-Ouest ? Le retour à l'équilibre financier avant la mise en vente des Journaux du Midi ? Pour le SNJ-CGT, les salariés ne doivent en aucun cas être une nouvelle fois les variables d'ajustement et les victimes désignées par les actionnaires.

Un timbre pour soutenir Mumia Abu Jamal

Le journaliste noir américain Mumia Abu Jamal, condamné à mort il y a plus de trente ans au terme d'un procès inique pour l'assassinat d'un policier qu'il a toujours nié, a désormais un timbre à son effigie. Une initiative à mettre au crédit du Collectif unitaire de soutien, qui a réussi à convaincre La Poste. Les timbres sont vendus par dix au minimum : 15 € pour dix timbres, 25 € pour vingt et 35 € pour trente. Commandes et règlements à envoyer à MRAP solidarité Mumia, 43, boulevard de Magenta, 75010 Paris. ■

